

Principe relatif aux ressources électroniques

Énoncé de principe :

Les employés de 3M ainsi que les tiers auxquels s'applique le présent Principe doivent faire usage des ressources électroniques de 3M de manière légale et conformément au Code de conduite de 3M ainsi qu'au Principe relatif à la sécurité des informations, aux secrets d'entreprise et aux informations confidentielles.

Les employés de 3M ainsi que les tiers auxquels s'applique le présent Principe doivent s'assurer qu'aucun individu n'accède aux ressources électroniques de 3M sans y avoir été autorisé et qu'il n'existe aucune menace à leur sécurité. Ils ont interdiction de faire usage des ressources électroniques de 3M pour le bénéfice d'entreprises commerciales externes ou pour leur propre intérêt financier. L'utilisation personnelle des ressources électroniques doit être raisonnable et limitée et ne devra interférer ni avec les activités normales de 3M, ni avec votre capacité à répondre aux exigences liées à votre poste.

La société 3M se réserve le droit, à tout moment et sans notification préalable, de contrôler ou d'accéder aux communications de ses employés ou des tiers, ainsi qu'aux éléments créés, reçus, stockés, transmis ou traités via les ressources électroniques de 3M, si un motif commercial valable le justifie et conformément aux dispositions légales, réglementaires et contractuelles au sein de. Pour cette raison, sauf obligation légale contraire ou contractuelle au sein de l'entreprise, les utilisateurs des ressources électroniques de 3M ne bénéficient d'aucune garantie de confidentialité en ce qui concerne les courriers électroniques, les documents, les fichiers classiques ou vocaux ainsi que les autres éléments créés, reçus, stockés, transmis ou traités via les ressources électroniques de 3M.

Objectif :

Les ressources électroniques de 3M fournissent de nombreux outils permettant de pouvoir partager l'information dans le monde entier. L'usage efficace des ressources électroniques contribue au succès de 3M. Afin de protéger les biens de la société, chacun est appelé à utiliser les ressources électroniques dans le respect de la loi ainsi que des politiques et procédures de 3M.

Le présent Principe s'applique à tous les employés de 3M du monde entier, et peut également s'appliquer aux personnes qui agissent pour le compte de 3M. Pour plus d'informations sur les circonstances dans lesquelles un tiers est susceptible d'être concerné par les Principes du Code de conduite, consultez le Principe de conformité.

Directives supplémentaires :

- L'expression « Ressources électroniques de 3M » englobe les dispositifs électroniques, logiciels, systèmes et réseaux, soit directement soit par le biais d'un tiers, utilisés afin de transmettre, recevoir, traiter ou stocker des informations ou des données se rapportant à 3M. Les ressources électroniques de 3M doivent être exclusivement dédiées aux activités de 3M. Ces ressources comprennent notamment les ordinateurs, téléphones portables, serveurs, bases de données, dispositifs sans fil, tablettes, systèmes de messagerie classique ou vocale, outils d'accès à distance et connexions Internet. Elles englobent également les ressources électroniques qui, sans appartenir à 3M, stockent des données de la société ou s'y connectent. Ce Principe s'applique aux accès et aux usages des ressources électroniques de 3M, sans aucune restriction temporelle ou géographique.
- Exploitez les ressources électroniques de 3M dans le respect des politiques de 3M, des dispositions réglementaires et contractuelles au sein de l'entreprise et de la législation applicable, notamment des politiques et des lois qui concernent la sécurité des informations, les informations confidentielles, les informations réglementées, la confidentialité, le harcèlement, les activités politiques, l'implémentation des logiciels et la conservation des documents.
- N'utilisez jamais les ressources électroniques d'une manière qui serait irrespectueuse de l'environnement économique ou qui serait contraire au Principe de l'environnement de travail respectueux de 3M, par exemple en envoyant des messages offensants ou assimilables à du harcèlement, ou en téléchargeant ou consultant des contenus choquants ou sexuellement explicites.

- Prenez les mesures qui s'imposent afin de protéger la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données électroniques de 3M, conformément aux politiques de la société et à la législation en vigueur dans ce domaine. Par exemple :
 - Protégez les identifiants et les mots de passe d'accès aux ressources électroniques de 3M et assurez-vous de leur bonne utilisation. Les identifiants et les mots de passe constituent des informations confidentielles. Ne les affichez jamais à proximité de votre ordinateur : conservez-les de manière sûre.
 - Assurez-vous que votre poste de travail et les dispositifs mobiles qui se connectent aux réseaux de 3M satisfont les standards de sécurité de la société. Ne désinstallez et ne désactivez jamais les solutions de sécurité fournies par 3M, telles que les outils antivirus, pare-feu et écrans de veille protégés par mot de passe.
 - Verrouillez votre poste de travail lorsque vous le laissez sans surveillance.
 - Lorsque vous utilisez les ressources électroniques de 3M en public, protégez les informations confidentielles en utilisant, par exemple, un filtre de confidentialité ou en faisant attention à votre environnement.
 - Utilisez uniquement des logiciels disposant d'une licence valable. Ne copiez pas et n'utilisez pas de logiciel dont la licence est accordée à 3M, sauf si ladite licence émise par l'éditeur autorise cette copie ou cet usage.
 - Ne téléchargez pas, ne copiez pas et n'utilisez pas de logiciels ou d'autres éléments en violation des législations sur le droit d'auteur ou des restrictions de licence.
- La société 3M autorise les utilisateurs de ses ordinateurs, téléphones mobiles et autres appareils personnels à naviguer sur Internet et consulter leurs messageries électroniques, et notamment ses employés, à faire un usage personnel raisonnable et limité des ressources. L'utilisation personnelle des ressources électroniques ne doit pas surcharger les ressources et les systèmes de 3M, doit être pleinement conforme à la législation ainsi qu'aux politiques de 3M, et ne doit pas interférer avec les activités normales de 3M, ni avec la capacité de l'utilisateur à répondre aux exigences liées à son poste. Tout usage personnel est soumis au principe énoncé ci-dessus établissant que les utilisateurs des ressources électroniques de 3M ne bénéficient d'aucune garantie de confidentialité, à moins que la législation en vigueur ne l'exige ou que des dispositions réglementaires ou contractuelles ne le garantissent.
- Les employés ont interdiction de faire usage des ressources électroniques de 3M pour leur propre intérêt financier, y compris par le biais d'entreprises commerciales externes.
- Sauf dans la mesure permise par le Principe relatif aux activités politiques et de lobbying de 3M, le recours aux ressources électroniques de 3M (dans le cadre de campagnes et d'activités de financements au bénéfice d'un parti politique ou de candidats à un poste public) à des fins politiques est interdit.
- Le système de messagerie électronique de 3M ne doit jamais servir à l'envoi de photos personnelles ou d'autres fichiers de taille importante qui n'ont aucun caractère professionnel et qui sont susceptibles de perturber le fonctionnement des réseaux de 3M.
- Signalez tout incident potentiel de sécurité concernant les informations ainsi que toute violation présumée de ce Principe via la ligne d'assistance téléphonique informatique, 3M-Ethics.com, votre juriste assigné ou via l'une des autres méthodes indiquées dans le Principe relatif aux obligations des employés et au signalement.

Sanctions :

Un panel de lois et de règlements encadre l'utilisation des ressources électroniques de 3M, notamment en ce qui concerne l'octroi de licences de logiciels, la sécurité des systèmes, l'usage professionnel du réseau Internet (y compris les lois relatives aux courriers électroniques commerciaux non sollicités), la confidentialité des données, la publicité mensongère, le harcèlement et la concurrence déloyale. Le non-respect de cette législation est susceptible d'entraîner des sanctions civiles, voire pénales, prononcées à l'encontre de 3M ou d'employés de la société. Un tel comportement peut également amener à perturber gravement l'activité de 3M ou à nuire à sa réputation. La violation du Code de conduite de 3M entraînera des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.